

Compte rendu du conseil municipal du 28 février 2015 à 9 H 30

Présents : BARAFFE Jean Pierre, BARI Pierre, BION Arlette, CARISEY Nicolas, DARD Didier, DONZE Philippe, DOUMER Sonia, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, LOMBARDET Christophe, RIBIERE Jean-François, ROPP Michèle.

Absente excusée : NOËL Charline.

Secrétaire de séance : BARAFFE Jean Pierre (unanimité)

Admission en non-valeur. Le maire communique un dossier de demande d'admission en non-valeur transmis par la trésorerie pour des créances de 2012 (factures d'eau pour un montant de 92.23 €). Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur cette créance éteinte.

➤ 12 VOIX POUR ; 2 abstentions (Mme ROPP, M. GOSZKA)

La mairie adressera un courrier à l'intéressé proposant la possibilité d'un remboursement échelonné.

Convention de versement du fonds d'amorçage rythmes scolaires. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de versement du fonds d'amorçage perçu par la commune au profit de la C.C.P.H.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Demande de subvention au Conseil Général pour le C.P.I. Pour l'achat de tenues et d'équipement d'incendie et de secours, une subvention est sollicitée à hauteur de 50 % d'un projet plafonné à 3 000 € H.T.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Avenant convention médecine préventive avec le centre de gestion. L'avenant proposé concerne uniquement des conditions tarifaires pour les absences injustifiées aux visites médicales et des vaccinations, sans autre impact sur le taux de cotisation. Il prévoit une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017. La signature de cet avenant est autorisée.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Cotisation CNAS pour agents retraités. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de cotiser au Comité National d'Action Sociale pour les agents retraités à compter du 1^{er} janvier 2015 en plus de la cotisation déjà versée pour les agents actifs.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Respect de la charge qualité nationale des réseaux d'assainissement. Les travaux de réseaux d'assainissement collectif (évalués à 296 672 € H.T) seront réalisés selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement. Mention en sera faite dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Rapport annuel de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) année 2014. Ce rapport a été approuvé par la Commission dans sa séance du 18 novembre 2014 et présenté pour information au Conseil Communautaire réuni le 11 décembre 2014.

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix POUR) ADOPTE le rapport 2014 de la C.L.E.C.T

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013 de la C.C.P.H. est présenté au Conseil Municipal.

Remboursement de frais engagés. Le maire indique que M. RIBIERE Jean-François a réglé personnellement une cartouche d'encre pour imprimer les invitations et cartes de vœux pour un montant de 99.99 €, qui lui sera remboursé.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Subventions aux associations 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

- A.L.P.A.....	76.00 €
- Amicale des sapeurs pompiers	104.00 €
- Amis de la nature.....	225.00 €
- Amis des écoles.....	152.00 €
- Amis des salines.....	76.00 €
- Anciens combattants.....	150.00 €
- Association C.H.E.V.A.L. (raid équestre 2014).....	350.00 €
- Coopérative scolaire.....	76.00 €
- Jeunesse Vallée du Scey.....	300.00 €
- Judo club Saulnot	150.00 €
- L'Aventurine.....	160.00 €
- Tarot Club	76.00 €
- Ping pong club.....	76.00 €
- Tennis club	300.00 €

- France Alzheimer.....	40.00 €
- FASSAD	50.00 €
- La prévention routière.....	30.00 €
- Le souvenir français.....	50.00 €
- Les restos du cœur.....	30.00 €
- Fraternité & abstinence.....	20.00 €
- Ligue contre le cancer.....	30.00 €
- Secours catholique.....	30.00 €
TOTAL.....	2 551.00 €

Les crédits seront ouverts au budget 2015.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Demande de subvention à l'agence de l'eau pour remplacement canalisations vétustes.

Le maire présente le projet de travaux d'alimentation en eau potable qui consiste à renouveler le réseau AEP rue de la Roichotte et rue d'Arcey, estimé à 125 978.50 € H.T. (honoraires et frais compris), soit 151 174.20 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'agence de l'eau et autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer tout document se rapportant à ce projet.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Demande de subvention à l'agence de l'eau pour plan zéro pesticide. Un dossier est en préparation pour faire cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Convention d'assistances et conseils pour la mise en accessibilité des locaux professionnels et des établissements recevant du public.

Le maire présente la proposition du Centre de Gestion 70 relative à la convention d'assistances et conseils pour la mise en accessibilité des locaux professionnels et des établissements recevant du public. À ce jour le coût prévisionnel de cette intervention est égal à 1 320 € pour 2 établissements de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer avec le CDG 70, la proposition d'intervention et la convention d'assistances et conseils pour la mise en accessibilité des locaux professionnels et des établissements recevant du public.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Tarifs horaires des travaux effectués par le service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit le coût horaire des travaux effectués par le personnel communal, à compter du 1^{er} MARS 2015.

➤ Avec outils à mains	20 €
➤ Avec débroussailleuse à mains :	28 €
➤ Avec tondeuse à gazon	28 €
➤ Avec tracteur et lame à neige	43 €
➤ Avec tracteur et benne	43 €
➤ Avec tracteur et Giro broyeur	51 €
➤ Entretien locaux	14 €

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Commerçants ambulants : droit de place. Le maire informe le Conseil Municipal de deux demandes pour installer :

- Une activité de traiteur petite restauration le mardi de 17 H à 20 H
- Une activité de « Snack Kebab » un jour de la semaine (à définir) de 17 H 30 à 22 H.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ces deux installations et précise que le droit de place sera celui fixé par délibération du 21 juillet 1990, soit 0.23 € par mètre carré.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Remplacement abribus. Le maire informe l'assemblée que le Conseil Général finance le remplacement des abribus des communes du département justifié par leur mauvais état, à raison d'un par année, renouvelable éventuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le remplacement de l'abribus situé au centre du village de Saulnot. Deux modèles sont proposés : en verre ou en bois. Le modèle en verre est retenu.

➤ 13 voix POUR le modèle verre - 1 voix POUR le modèle bois (M. LOMBARDET).

Cession immobilière à l'amiable. Le conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE :

-De vendre à l'amiable à la Ville d'Héricourt le terrain sis à Saulnot, parcelles cadastrées A 2027 A 2028 A 2029 A 2030 A 2031 A 2032 et A 2033, d'une superficie respective de 1 a 80, 5 a 40, 2 a 65, 3 a 11, 1 a 44, 1 a 06 et 1 a 40, soit une surface totale de 16 a 86 ca, au prix de 0.30 € H.T./m² (estimation par France Domaines). Indemnité peuplement à chiffrer par l'O.N.F.

-D'autoriser M. le maire, ou l'un des adjoints, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment la convention précitée et l'acte authentique de vente.

➤ Unanimité (14 voix POUR)

Ancien abri jeux de quilles. Le club de football a sollicité l'ancien abri du jeu de quilles pour son usage car il n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le club « JS Vallée du Scey » à disposer de cet abri, à charge pour lui de le remettre en état. *Convention à Mettre en place* ➤ **unanimité (14 voix POUR)**

INFORMATIONS

Le Droit de Prémption Urbain n'a pas été exercé sur les ventes immobilières suivantes : 11 rue de la scierie, 9 rue d'Arcey, ZE 95 97 à Saulnot et 2 rue du Puits à Gonvillars.

Problème résurgence d'eau RD 93 dans la traversée de Gonvillars. Réponse du Conseil Général. Après rencontre sur le site il a été constaté et décidé de mener les actions suivantes sur les dépendances avant d'intervenir sur la chaussée. Curage du fossé le long des parcelles 270 B 109 et B 110 par le l'UT de LURE. Le riverain de la parcelle 270 B 109 devra déposer une demande d'autorisation pour la création d'un aqueduc et une demande d'alignement de ladite parcelle afin de recréer un fossé en partie basse où celui-ci a été supprimé par le riverain

Préfinancement autorisé pour la pose d'un compteur entre Corcelles et le Syndicat des Six Bœufs.

Un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique a été pris et affiché sur tous les panneaux de la commune.

Lecture d'un de courrier de remerciement aux bénévoles qui ont aidé à la distribution de l'eau en bouteille.

Présentation du dossier vidéo protection.

Lecture du courrier de M. BALHAND qui expose les problèmes pour accéder à son domicile le 29 décembre 2014, en raison de la route enneigée.

La vente de bois du 15/12/2014 à Moffans s'élève à 22 799 € H.T.

Changement de trésorier. M. THIEBAUD Jean Pierre remplace M. CESARI Pascal au 1^{er} janvier 2015.

Lecture du courrier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) au président du Syndicat des Six bœufs en date du 24 octobre 2014 demandant un programme de l'alimentation en eau.

C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) : assouplissement du cadre des formations payantes. Baisse de la participation financière des collectivités aux actions de formation

Plan éolien. Le conseil municipal est invité à une réunion d'information le 4 mars 2015

Saulnot, le 03 mars 2015. C. GAUSSIN, maire.



